

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 4 octobre 2012

Présidence : Jean Hubert , président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 6/2012 relatif à une demande de crédit de Fr. 175'000.- à fonds perdu, en faveur de l'Entente intercommunale pour l'épuration des eaux usées des Communes de Ferreyres, La Sarraz et Pompaples, en vue de la mise en place d'un équipement fixe de déshydratation des boues à la station d'épuration
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à participer au projet de mise en place d'un équipement fixe de déshydratation des boues à la station d'épuration, en remplacement du système actuel de location d'une machine mobile, selon le présent préavis
- de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 175'000.- TTC, à fonds perdu, en faveur du SIEE, afin de poursuivre les démarches avec son mandataire en vue de cette réalisation,
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la Commune,
- d'amortir cette somme par un prélèvement de Fr 69'000.- sur la « provision renouvellement machines STEP », compte 2810.01 du bilan,
- d'amortir le solde de Fr. 106'000.- sur une durée de 10 ans à raison de Fr 10'600.- par année à partir du budget 2013

Ainsi délibéré en séance du 4 octobre 2012

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire